

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 40<sup>e</sup> année – N° 32 – Mercredi 5 septembre 2018

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 14 août 2018

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du Comité de gestion de la Caisse des épizooties pour la fin de la période 2016 – 2020, en remplacement de la D<sup>e</sup> Anne Ceppi et de M. Nicolas Pape, démissionnaires:

- M. D<sup>r</sup> Flavien Beuchat, vétérinaire cantonal;
- M. Sylvain Quiquerez, représentant d'AgriJura.

La présidence est assurée par le vétérinaire cantonal.

Le secrétariat et la comptabilité sont assurés par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires.

Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 14 août 2018

Par arrêté, le Gouvernement a renouvelé le groupe de travail temporaire chargé de mettre en œuvre une offre d'activités d'enseignement bilingue ou par immersion à l'école secondaire.

Le groupe de travail est composé de:

- M. Marc Pittet, collaborateur scientifique au Service de l'enseignement;
- M<sup>me</sup> Karine Dominé, directrice adjointe et enseignante de l'école secondaire de Courrendlin et coordinatrice de l'enseignement de l'allemand pour l'école obligatoire;
- M. André Ferlin, chargé de mission responsable des échanges au SFO-CEJEF;
- M. Patrice Kamber, directeur et enseignant à l'école secondaire du Val Terbi et coordinateur des échanges linguistiques.

La présidence et le secrétariat du groupe de travail sont confiés à M. Marc Pittet.

Le groupe de travail est constitué jusqu'au 31 juillet 2022.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement et abroge l'arrêté du 8 décembre 2015.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 21 août 2018

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission consultative chargée de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme pour la fin de la période 2016 – 2020:

- M. Pierluigi Fedele, Delémont, en remplacement de M. Francis Charmillot, démissionnaire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 21 août 2018

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la Commission de l'égalité entre femmes et hommes pour la fin de la période 2016 – 2020:

- M<sup>me</sup> Lisa Raval, en remplacement de M<sup>me</sup> Valérie Bourquin, démissionnaire.

La période de fonction expire le 31 décembre 2020.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 21 août 2018**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du Conseil de la santé publique pour la période 2018 – 2020:

- M. Patrick Frein, Delémont, en remplacement de M<sup>me</sup> Sylvie Rottet.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 21 août 2018**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du groupe «CEcOFE» coordination écoles – orientation – formation – égalité pour la fin de la période 2016 – 2020:

- M<sup>me</sup> Cindy Kottelat, responsable des formations professionnelles et générales auprès du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire, en remplacement de M. Jean-Luc Portmann, retraité.

La période de fonction expire le 31 décembre 2020.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 21 août 2018**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentants de l'Etat à l'assemblée des délégués de la SEDRAC pour la période 2018 – 2022:

- M. Francis Beuchat, Cornol;
- M. Fabrice Beynon, Courgenay;
- M<sup>me</sup> Marianne Chapuis, Porrentruy;
- M. Paul Froidevaux, Boncourt;
- M. Jean-Pierre Bendit, Porrentruy;
- M<sup>me</sup> Sabine Lachat, Haute-Ajoie;
- M. Pierre Parietti, Porrentruy;
- M. Johan Perrin, Porrentruy;
- M. Christophe Rérat, Courtedoux.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Service des infrastructures

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)  
Office fédéral des routes OFROU - Filiale Estavayer-le-Lac

**N16 Jura - Communes de Boncourt à Rebeuvelier  
Mise au point des alignements**

**Procédure de mise à l'enquête publique**

1. **Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)** a ouvert la procédure ordinaire d'approbation des plans selon les articles 27a à 27c de la loi fédérale sur les routes nationales (LRN; RS 725.11), l'article

12 de l'ordonnance sur les routes nationales (ORN; RS 725.111), ainsi que les articles 27ss de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711).

**2. Mise à l'enquête publique**

Pendant toute la durée du délai de mise à l'enquête publique, le projet peut être consulté auprès du Canton du Jura et des communes concernées, durant les heures d'ouverture des guichets:

- Canton du Jura, Service des infrastructures, Rue St-Maurice 7b, 2800 Delémont
- Alle, Rue de l'Eglise 5, 2942 Alle
- Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche
- Boécourt, Route de Séprais 11, 2856 Boécourt
- Boncourt, Route de France 15, 2926 Boncourt
- Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure
- Clos du Doubs, Hôtel de Ville, 2882 Saint-Ursanne
- Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol
- Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay
- Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin
- Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux
- Courtedoux, Rue du Collège 30a, 2905 Courtedoux
- Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle
- Delémont, Place de la Liberté 1, 2800 Delémont
- Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier
- Fontenais, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais
- Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez
- Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt
- Porrentruy, Rue Pierre-Péquignat 2, 2900 Porrentruy
- Rebeuvelier, Place de la Liberté 5, 2832 Rebeuvelier
- Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison

Le délai de mise à l'enquête court **du 5 septembre 2018 au 5 octobre 2018 inclus**.

**3. Consultation des tiers concernés**

Quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la LEx peut, conformément à l'article 27d LRN, faire opposition par écrit contre le projet pendant le délai de mise à l'enquête auprès du **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Kochergasse 6, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure. Les communes font valoir leurs intérêts par voie d'opposition.

Delémont, le 5 septembre 2018

Service des infrastructures

**Restriction de circulation**

**Route cantonale N° 18**

**Commune: Haute-Sorne / Localité: Bassecourt**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif:	<b>Marché Forain / Foire d'automne</b>
Tronçon:	<b>Traversée du village Rue du Colonel Hoffmeyer (carrefour rue du Jura) à la rue Abbé-Monnin (secteur gare)</b>
Durée:	<b>Le 8 septembre 2018 de 6h à 20h</b>
Particularités:	Néant
Renseignements:	M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 25 juillet 2018

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
P. Mertenat

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 247.4

#### Commune: Porrentruy

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif:	<b>Travaux de pose d'un nouveau revêtement phono-absorbant</b>
Tronçon:	<b>Route de Bure Carrefour rue du Faubourg de France – carrefour chemin du Château</b>
Durée:	<b>Du 13 septembre 2018 à 19h au 14 septembre 2018 à 6h</b>
Restriction:	Fermeture complète du tronçon En raison de la pose d'un revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.
Particularité:	La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.
Renseignements:	M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 31 août 2018

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
P. Mertenat

## Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal

### Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session d'automne 2018, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 28 septembre 2018** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit CHF 100.– pour la première partie des examens et CHF 200.– pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 22 octobre 2018. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mercredi 24 octobre et vendredi 26 octobre 2018. Les examens oraux se dérouleront le vendredi 30 novembre 2018.

Porrentruy, le 3 septembre 2018

Le président de la Commission  
des examens de notaire  
Jean-Marc Christe

Tribunal cantonal

### Examens d'avocat

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session d'automne 2018, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, avec une copie des attestations de stage ainsi que de leur licence ou de leur maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 28 septembre 2018** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de CHF 400.– sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le lundi 22 octobre, le mercredi 24 octobre et le vendredi 26 octobre 2018. Les examens oraux se dérouleront le vendredi 7 décembre 2018. L'épreuve de plaidoirie est fixée au mercredi 12 décembre 2018 et la remise des brevets au jeudi 20 décembre 2018.

Porrentruy, le 3 septembre 2018

Le vice-président de la Commission  
des examens d'avocat  
Jean Moritz

Vous pouvez envoyer vos publications  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@pressor.ch**  
jusqu'au lundi 12 heures

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Courchapoix et Val Terbi

#### Avis de dépôt public

Requérantes: Communes de Val Terbi et de Courchapoix.

Projet: Raccordement des eaux usées de Montsevelier au SEDE avec pose de 3.5 km de collecteurs projetés, 30 regards de visite, assainissement de 188 m de collecteurs existants dans la localité de Courchapoix ainsi que transformation de la STEP en BEP à Montsevelier.

La présente publication se fonde sur l'art. 71 de la loi sur l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018, aux secrétariats communaux de Courchapoix et du Val Terbi, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Courchapoix et Val Terbi, le 3 septembre 2018

Les Conseils communaux

### La Baroche

#### Assemblée communale extraordinaire, jeudi 13 septembre 2018, à 20 h, à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 49 000.– pour l'achat de la parcelle forestière 817 du ban de Charmoille de 44 152 m<sup>2</sup>, à financer par les fonds forestiers
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 96 000.– pour l'assainissement partiel des poteaux en bois défectueux de l'éclairage public de Charmoille. Donner compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation
4. Discuter et accepter la consolidation du crédit de Fr. 450 000.– du plan spécial du Chênois
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 39 000.– pour l'adaptation de Molok pour la récupération du verre, à financer par les fonds du service des déchets.
6. Information sur les chemins vicinaux de la Commune
7. Divers

### Delémont

#### Arrêté du Conseil de Ville du 27 août 2018

##### Tractandum N° 11/2018

Le rapport de gestion 2017 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

**Délai référendaire: 8 octobre 2018**

Au nom du Conseil de ville

Le président: Olivier Montavon

La chancelière: Edith Cuttat Gyger

### Haute-Sorne

#### Séance du Conseil général, mardi 18 septembre 2018, à 19 h 30, à la Halle de gymnastique à Soulce

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2018.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Prendre connaissance et approuver la modification du règlement sur les émoluments de la Commune mixte de Haute-Sorne (Message N° 117 du Conseil communal au Conseil général du 20 août 2018).
6. Prendre connaissance et approuver le projet de l'Entreprise 360 Comte SA à la rue du Midi à Bassecourt d'un montant global de Fr. 619 275.– et décider du montant de la participation communale de Fr. 112 235.– TTC concernant la réfection et le nouvel équipement de la rue du Midi à Bassecourt (Message N° 118 du Conseil communal au Conseil général du 20 août 2018).
7. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 46 000.– nécessaire à la réalisation d'investigations de l'ancienne décharge du Paddock (Message N° 119 du Conseil communal au Conseil général du 20 août 2018).
8. Répondre à la question écrite N° 33, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée: « Heures nécessaires pour répondre au CFI & système de contrôle interne à notre Commune ».
9. Répondre à la question écrite N° 35, déposée par le Groupe HSA le 8 mai 2018, intitulée: « Soutien au commerce local de Haute-Sorne ».
10. Répondre à la question écrite N° 37, déposée par le Groupe PS+Verts le 8 mai 2018, intitulée: « Réseau d'eau ».
11. Motion N° 9, intitulée: « Service de redistribution d'aliments invendus ».
12. Décider la création d'une commission spéciale de cinq membres concernant le Centre de culture et de sport à Courfaivre.

Haute-Sorne, le 30 août 2018

Au nom du bureau du Conseil général  
Yvonne Lucchina, Présidente

### Haute-Sorne

#### Restriction de circulation à Bassecourt

Vu la décision du Conseil communal du 27.11.2017, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Service cantonal des infrastructures préavise favorablement les restrictions suivantes:

- **Rue de L'Eglise**  
Pose des signaux OSR 2.59.5/2.59.6 « Zone de rencontre/Fin de zone de rencontre » de part et d'autre d'un secteur de 40m devant l'entrée de l'église.
- **Rue Dos chez Mérat**  
Pose des signaux OSR 2.59.1/2.59.2 « Zone 30/Fin de zone 30 » de part et d'autre d'un secteur de 465 m à l'Ouest de la rue. Les rues perpendiculaires [**Rue des Romains, Rue du Frénois, Rue des Voirnets, Rue du Midi, Rue du Pommier**] sont aussi concernées par la restriction.

La position détaillée des signaux et marques figure sur les plans [**Concept circulation- Secteur Gare, Situation 1:200, Plan N° G-1792-301-1b et G-1792-301-2b**] déposés au secrétariat communal.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Bassecourt, le 31 août 2018

Le Conseil communal

## Porrentruy

### Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 23 août 2018, les plans suivants:

- **Modification de l'aménagement local - Plan de zones et Règlement communal sur les constructions – «Parcelles 758 et 2061»**

Ils peuvent être consultés au service de l'urbanisme, de l'équipement et de l'intendance, Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy.

Porrentruy, le 31 août 2018

## Val Terbi

**Séance du Conseil général,  
mardi 18 septembre 2018, à 19 h 30,  
au Centre communal de Vicques – 1<sup>er</sup> étage**

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal du Conseil général du 26 juin 2018
3. Questions orales et interventions déposées
4. Développement de l'interpellation du 15.05.2018 « Quel avenir pour la déchèterie le Tritout »
5. Demande de prolongation du délai de réponse du postulat « Encouragement à la réhabilitation des centres anciens »
6. Voter un crédit de Fr. 120 000.– destiné à couvrir les travaux de remise en état des ouvrages après les intempéries de juin 2018
7. Voter un crédit de 120 000.– correspondant à la participation liée de la commune de Val Terbi au projet d'améliorations collectives entreprises par le syndicat « Envelier-Schönenberg »; mandater le Conseil communal pour financer ce projet, au besoin par un emprunt bancaire
8. Délibérer et préavisier le règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Val Terbi (ROA)
9. Communications

Vicques, le 30 août 2018

Au nom du Conseil général  
Martin Clerc, Président  
Esther Steullet, Secrétaire

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Delémont

**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 20 septembre 2018, à 20 h 15, au Centre paroissial l'Avenir**

Ordre du jour:

1. Ouverture
2. Présenter le projet bâtiment « Place de l'église 2 »
3. Voter le crédit nécessaire de Fr. 240 000.– pour la réalisation du projet « Place de l'église 2 » et dissoudre les réserves des comptes « Provision – crèche La Ludovie » et « Provision sans affectation » du même montant
4. Divers

Commune ecclésiastique  
catholique-romaine, Delémont

## Avis de construction

### La Baroche / Miécourt

Requérant: Pascal Balmer, Route de Courtavon 54, 2946 Miécourt. Auteur du projet: Pascal Balmer, Route de Courtavon 54, 2946 Miécourt.

Projet: construction d'un hangar à machines et stockage fourrage, en prolongement du bâtiment N° 54G, sur les parcelles N°s 35 et 36 (surfaces respectives 1823 et 8544 m<sup>2</sup>), sises Route de Courtavon. Zone d'affectation: ZFA - fermes.

Dimensions principales: existantes. Dimensions agrandissement: longueur 29 m 30, largeur 24 m 50, hauteur 7 m 42, hauteur totale 10 m 80.

Genre de construction: matériaux: ossature bois. Façades: tôle Montana SP 20/154, teinte brune. Toiture: Eternit Ondapress, teinte rouge.

Dérogations requises: art. MA14 lit. c – longueur, art. MA14 lit. a – hauteur totale.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Miécourt, le 29 août 2018

Le Conseil communal

**Dernier délai pour la remise des publications:  
jusqu'au lundi 12 heures**

### Les Bois

Requérants: Tiffanie Marthe & Emmanuel Gaudillat, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage double en annexe contiguë, pergola, sous-sol, poêle, pompe relevage EU, velux et PAC ext., sur la parcelle N° 1187 (surface 752 m<sup>2</sup>), sise Rue du Doubs. Zone d'affectation: habitation HAc, plan spécial Derrie Lai Bâme.

Dimensions principales: longueur 10 m 50, largeur 8 m, hauteur 4 m 67, hauteur totale 7 m 20. Dimensions garage: longueur 8 m 30, largeur 6 m 15, hauteur 3 m 34, hauteur totale 3 m 34. Dimensions pergola: longueur 4 m, largeur 4 m, hauteur 2 m 99, hauteur totale 2 m 99.

Genre de construction: matériaux: brique ciment, isolation, brique TC, Alba. Façades: crépi ciment, teinte blanc cassé. Toiture: tuiles béton, teinte grise.

Dérogation requise: art. 7 plan spécial Derrie Lai Bâme – indice d'utilisation du sol

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 30 août 2018

Le Conseil communal

### Bonfol

Requérant: Peter Reyne, Rue de la Vendline 148, 2944 Bonfol. Auteur du projet: Oneida Architecture Sàrl, Basse Ville 2, 2942 Alle.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 148: construction d'un garage avec terrasse en toiture et d'une véranda, sur la parcelle N° 379 (surface 2292 m<sup>2</sup>), sise Rue de la Vendline. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions agrandissement: longueur 12 m 01, largeur 11 m 50, hauteur 6 m 20, hauteur totale 6 m 20.

Genre de construction: matériaux: existants inchangés/Agrandissement: béton. Façades: existantes inchangées/Agrandissement: enduit, teinte gris foncé, et bardage bois, teinte claire à préciser. Toiture: existant inchangé/Agrandissement: végétalisation.

Dérogations requises: art. 20 RCC – distance entre bâtiment, art. 25 RCC – forme de toiture.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 31 août 2018

Le Conseil communal

### Bonfol

Requérant: Peter REYNE, Rue de la Vendline 148, 2944 Bonfol. Auteur du projet: ONEIDA Architecture Sàrl, Basse-ville 2, 2942 Alle.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage privé, terrasse couverte et couvert d'entrée, balcon-terrasse, PAC extérieure, sur la parcelle N° 340 (surface 1312 m<sup>2</sup>), sise Rue de la Vendline. Zone d'affectation: zone de Village V.

Dimensions principales: longueur 18 m 90, largeur 14 m 53, hauteur 6 m 75, hauteur totale 10 m 56.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, crépissage, bardage bois. Façades: crépissage, teintes: beige clair et gris, bois naturel. Couverture. Tuile terre cuite, teinte: anthracite (ardoisé), pente 35° et 30°. Toit plat pour garage, terrasse couverte et chambre (étage).

Dérogation requise: art. 25 RCC – forme et aspect des toitures.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 31 août 2018

Le Conseil communal

### Les Breuleux

Requérant: LUXTECH Sàrl, Rue de la Theurillatte 2, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: whg.architectes Sàrl, Rue de la Gruère 5, 2350 Saingnégier.

Projet: démolition des garages existants, agrandissement des locaux sociaux et de l'atelier et construction d'un couvert, sur la parcelle N° 1146 (surface 757 m<sup>2</sup>), sise Rue de la Theurillatte. Zone d'affectation: mixte MA.

Dimensions principales: longueur 16 m 63, largeur 10 m 94, hauteur 5 m 50, hauteur totale 7 m 50.

Genre de construction: matériaux: briques TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teintes idem existantes. Toiture: tuiles TC, teinte idem existante.

Dérogation requise: art. 21 LFOR – distance à la forêt.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal des Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 30 août 2018

Le Conseil communal

**journalofficiel@pressor.ch**

### Courrendlin

Requérant: CAMAC Holding AG, par Monsieur Arnaud Frick, Heulenlochweg 6, 4133 Pratteln. Auteur du projet: Sonar Architectes Sàrl unipersonnelle, par Monsieur Hervé Coulombel, 32, Allée Nathan-Katz, 68100 Mulhouse - France.

Projet: aménagement d'un salon de coiffure avec un local pour le personnel intérieur du bâtiment existant N° 40 (local commercial N° 10), pose d'une enseigne lumineuse sur façade existante Sud, sur la parcelle N° 661 (surface 15726 m<sup>2</sup>), sise Route de Delémont N° 40. Zone d'affectation: zone d'activités AAa, Plan Spécial « Centre Commercial ».

Dimensions principales du centre commercial: existantes. Dimensions salon de coiffure (dimensions int.), hauteur sous plafond: longueur 7 m 80, largeur 7 m 10, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80. Dimensions enseigne: longueur 3 m 74, hauteur 0 m 72, hauteur totale 0 m 72.

Genre de construction: matériaux: existants. Façades: enseigne: caisson rétro éclairé avec texte ajouré, habillé d'un plexi diffusant. Toiture: existante.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 28 août 2018

Le Conseil communal

### Courroux

Requérants: Christelle et Samuel Ory, Le Brue 1, 2825 Courchapoix. Auteur du projet: Ramon Jaquet Sàrl, Rue du 23-Juin 21, 2822 Courroux.

Projet: déconstruction du garage existant N° 13A et construction d'un nouveau couvert à voitures 2 places. Déconstruction et agrandissement de l'entrée principale bâtiment existant N° 13 avec buanderie, agrandissement par une annexe contiguë au bâtiment existant. Chauffage à mazout sans changement. Aménagement de parois végétales en limite de parcelle côté Sud et Ouest, hauteur 1 m 20, sur la parcelle N° 2021 (surface 692 m<sup>2</sup>), sise Rue du Général-Guisan 13. Zone d'affectation: zone Habitation HA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions nouvelle entrée: longueur 7 m 88, largeur 3 m 01, hauteur 4 m 04, hauteur totale 4 m 04. Dimensions nouvelle annexe: longueur 13 m 48, largeur 6 m 05, hauteur 4 m 04, hauteur totale 4 m 04. Dimensions couvert autos, réduit local citerne: longueur 7 m 16, largeur 5 m 25, hauteur 2 m 54, hauteur totale 2 m 54.

Genre de construction: matériaux: existant: maçonnerie, isolation crépissage, sans changement. Agrandissement: ossature bois isolée. Couvert: en bois. Façades: existant: crépissage, teinte: pastel, sans changement. Agrandissement: bardage bois naturel et panneaux composites, teinte: brun. Toiture: existant: tuile terre cuite, teinte: rouge, pente 39°. Agrandissement et couvert à voitures: toit plat avec gravier

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les

éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 5 septembre 2018

Le Conseil communal

### Delémont

Requérant: Monsieur Chèvre Edmond, Sur le Pré 2, 2806 Mettembert. Auteur du projet: Monsieur Tatti Nicolas, Route de Rochefort 31, 2824 Vicques.

Projet: déplacement de deux garages existants et pose de deux garages, sur la parcelle N° 428 (surface 3179 m<sup>2</sup>), sise Rue Auguste-Quiquerez. Zone d'affectation: MBa: Zone mixte B secteur a.

Dimensions principales: selon plan.

Genre de construction: murs extérieurs: tôle. Façades: tôle, couleur: gris. Couverture: tôle.

Dérogations requises: art. 61 RCC - Alignements et distances/art. 190 RCC - MB 14. Distances et longueurs.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 3 septembre 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

### Delémont

**La présente publication a pour but de corriger le vice constaté lors de la première publication (du 29.08.2018) soit: le projet nécessite une demande de dérogatoire à l'art. 61 du RCC - Alignements et distances. En conséquence, la publication est répétée.**

Requérant: Garage Chèvre SA, Rue Auguste-Quiquerez 16, 2800 Delémont. Auteur du projet: Monsieur Tatti Nicolas, Route de Rochefort 31, 2824 Vicques.

Projet: enlèvement de deux garages existants. Agrandissement et transformation du bâtiment N° 14 pour l'aménagement d'une surface d'exposition avec local administratif, sur la parcelle N° 1792 (surface 1112 m<sup>2</sup>), sise Rue Auguste-Quiquerez 14. Zone d'affectation: MBa: Zone mixte B secteur a.

Description: agrandissement.

Dimensions principales: longueur 10 m 80, largeur 6 m, hauteur 5 m 21, hauteur totale 5 m 21.

Genre de construction: murs extérieurs: panneaux sandwich. Façades: tôle, couleur: gris. Couverture: panneaux sandwich.

Chauffage: existant.

Dérogations requises: art. 61 RCC - Alignements et distances/art. 190 RCC - MB 14. Distances et longueurs.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 3 septembre 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

### Delémont

Requérant: Restaurant Les Viviers, Flury Valentin et Martine, Rte de Develier, 2800 Delémont. Auteur du projet: Durex SA, Rue St-Maurice 5, 2800 Delémont.

Projet: remplacement du système de chauffage par la pose d'un chauffage au gaz, sur la parcelle N° 1476 (surface 7108 m<sup>2</sup>), sise Route de Develier 24. Zone d'affectation: ZA: Zone agricole.

Description: bâtiment existant.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: existant.

Chauffage: chauffage au gaz.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 3 septembre 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

### Haute-Sorne / Courfaivre

Requérante: Préfecture 11 Sàrl, Rue des Ecoles 3, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Préfecture 11 Sàrl, Rue des Ecoles 3, 2855 Glovelier.

Projet: construction d'une villa familiale avec couvert à voiture, local de rangement et piscine enterrée, sur la parcelle N° 3385 (surface 789 m<sup>2</sup>), sise Rue des Tilleuls. Zone d'affectation: zone de construction: zone d'habitation H2a. Plan spécial: PS « Le Bruye ».

Dimensions principales: longueur 13 m 71, largeur 11 m 79, hauteur 3 m 85. Dimensions annexe: longueur 2 m, largeur 4 m, hauteur 3 m 37. Dimensions couvert à voiture: longueur 6 m, largeur 4 m, hauteur 3 m 37. Dimensions piscine: longueur 12 m, largeur 6 m, prof. 1 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: crépis. Façades: crépis et bardage, couleur: blanc et antracite. Couverture: gravier, couleur: antracite.

Chauffage: PAC air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 8 octobre 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 31 août 2018

Le Conseil communal

### Lugnez

Requérants: Amandine Chevrolet et Quentin Plomb, Rue Principale 3, 2933 Damphreux. Auteurs du projet: Amandine Chevrolet et Quentin Plomb, Rue Principale 3, 2933 Damphreux.

Projet: transformation du bâtiment N° 30B: isolation int., pose d'un poêle, d'une PAC ext. et de panneaux solaires sur pan Sud, création d'une terrasse au Nord-Est, modification selon dossier déposé, sur la parcelle N° 82 (surface 1111 m<sup>2</sup>), sise Route de Montignez. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions matériel / terrasse: longueur 7 m 14, largeur 6 m 56, hauteur 3 m 50, hauteur totale 3 m 50.

Genre de construction: matériaux: moellons existants. Façades: crépi, teinte blanche. Toiture: tuiles TC existantes, teinte rouge.

Dérogation requise: art. 23 al. 2 – forme toiture annexe.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal de Lugnez où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lugnez, le 3 septembre 2018

Le Conseil communal

### Mervelier

Requérant: Luc Bron, Rue de Chêtré 20, 2800 Delémont. Auteur du projet: Luc Bron, Rue de Chêtré 20, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une maison familiale avec pergola et panneaux solaires en toiture + une annexe (serre/poulailler) + aménagement d'un plan d'eau, sur la parcelle N° 498 (surface 1304 m<sup>2</sup>), sise Le Cornat. Zone d'affectation: mixte MAc, plan spécial Le Cornat.

Dimensions principales: longueur 8 m 40, largeur 8 m 40, hauteur 6 m 50, hauteur totale 10 m. Dimensions annexe: longueur 12 m, largeur 5 m, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: matériaux: maison: ossature bois/Annexe: structure métallique. Façades: maison: lambrissage bois, teinte naturelle/Annexe: polycarbonate. Toiture: maison: plaques fibro-ciment, teinte gris clair et panneaux solaires/Annexe: polycarbonate.

Dérogation requise: art. MA2 RCC – indice utilisation du sol.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal de Mervelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 30 août 2018

Le Conseil communal

### Montfaucon

Requérante: Caisse suisse de voyage REKA, Neuen-gasse 15, 3001 Bern. Auteur du projet: Stähelin Partner architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont.

Projet: transformation int. et assainissement énergétique des bâtiments N° 149 et 215: mise en conformité technique, nouvelles fenêtres au rez, nouveau d'un sas avec ascenseur (livraison), nouvelle couverture + transformation int. et assainissement énergétique des bungalows N° 202 à 207: nouvelles couvertures et ouvertures selon dossier déposé, sur les parcelles N° 130 et 131 (surfaces respectives 25490 et 9702 m<sup>2</sup>), sises Chemin des Tilleuls. Zone d'affectation: Sport et loisirs SAa et SAc, plan spécial Village Reka.

Dimensions principales accueil (N° 149): existantes. Dimensions accueil (N° 215): existantes. Dimensions bungalows: existantes.

Genre de construction: matériaux: accueil: maçonnerie existante/Bungalows: doubles murs existants. Façades: accueil: crépi et bardage métallique, teinte blanc/ crème (à préciser)/Bungalows: crépi existant, teinte blanc/ crème. Toiture: tuiles céramique, teinte rouge ou brune à préciser.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 3 septembre 2018

Le Conseil communal

### Montfaucon

Requérant: Ali Rebetez, Le Pré-Petitjean 68, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Swiss Solartech, Rue de la Chaux 16, 2345 Les Breuleux

Projet: pose de 177 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques sur le pan Sud-Est du bâtiment N° 68, sur la parcelle N° 255 (surface 4950 m<sup>2</sup>), sise Le Pré-Petitjean. Zone d'affectation: agricole ZB.

Genre de construction: panneaux: Trina Solar 275, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les

éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 31 août 2018

Le Conseil communal

### Le Noirmont

Requérants: Monique et Christophe Frésard, Rue du Saint-Gothard 56, 2300 La Chaux-de Fonds. Auteur du projet: Bureau Technique Samuel Schneider Sàrl, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

Projet: construction d'une maison familiale avec 1 vélux, couvert sur entrée avec garage privé et local technique en annexes contiguës avec toiture plate. Poêle à bois avec conduit de fumée en façade et toiture Sud-Ouest. PAC extérieure. Sur la parcelle N° 2087 (surface 760 m<sup>2</sup>), sise Rue de la côte. Zone d'affectation: habitation HAh, plan spécial La Fin des Esserts.

Dimensions principales: longueur 9 m, largeur 8 m 20, hauteur 4 m 60, hauteur totale 6 m 60. Dimensions garage et local technique: longueur 10 m, largeur 4 m 40, hauteur 3 m 15.

Genre de construction: murs extérieurs: brique isolante. Façades: maison: crépissage, teinte blanc cassé/garage: lames bois, teinte grise. Couverture: maison: tuile, teinte anthracite, pente 21 °/garage: toit plat en dalle bois, étanchéité, gravier.

Dérogation requise: art. 7 plan spécial – indice d'utilisation du sol.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 5 septembre 2018

Le Conseil communal

### Pleigne

Requérante: Commune mixte de Pleigne, Rue de la Forge 2, 2807 Pleigne. Auteure du projet: Commune mixte de Pleigne, Rue de la Forge 2, 2807 Pleigne.

Projet: réfection de la place «Mister Tri» (déchetterie communale) par la pose d'un enrobé bitumineux de 560 m<sup>2</sup>, construction de fondations linéaires en béton pour la pose des benues (parcelle N° 2094), pose de pavés gazon 80 m<sup>2</sup> pour le stationnement. Pose de deux arbres aux abords des Molok, sur les parcelles N° 13, 25 et 2094 (surfaces respectives 2359, 1670 et 6854 m<sup>2</sup>), sises Route de la Courtine. Zone d'affectation: BF N° 13: zone de transport ZT/BF N° 25: zone CA et UAc (Molok)/BF N° 2094.

Dimensions principales des places: existantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal de Pleigne où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les

éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Pleigne, le 30 août 2018

Le Conseil communal

### Porrentruy

Requérante: Eglise évangélique « Le Cep », Rue des Planchettes 53, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Atelier d'architecture Le Triangle Hugo Beuchat, Fbg St-Germain 5A, 2900 Porrentruy.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 53 comprennent la surélévation partielle de la toiture afin d'y aménager un local de rangement, une buanderie et une extension de l'appartement existant à l'étage ainsi que la construction d'une cage d'escalier à l'est du bâtiment, sur la parcelle N° 849 (surface 1276 m<sup>2</sup>), sise Rue des Planchettes 53. Zone de construction: HA: Zone d'habitation A.

Dimensions cage d'escalier: longueur 8 m 44, largeur 2 m 50, hauteur 5 m 15, hauteur totale 6 m. Dimensions surélévation: longueur 14 m, largeur 10 m 10, hauteur 6 m, hauteur totale 7 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: briques en terre cuite. Façades: revêtement: crépi, teinte: beige. Toit: forme: à deux pans, pente: 15°, couverture: tuiles béton, teinte: brunes.

Chauffage: existant.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 29 août 2018 et complétée en date du 30 août 2018 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 3 septembre 2018

Le Service UEI

### Val Terbi / Montsevelier

Requérant: Amos Schlumpf, Dorfstrasse 67, 8484 Weisslingen (résidence secondaire: Clos Gorgé 110, 2827 Mervelier). Auteur du projet: Chételat Georges SA, Rue de l'Industrie 3, 2822 Courroux.

Projet: remblayage et remise en état pour cultures avec matériaux d'excavation propres et terre de sous-couche. Hauteur moyenne: 1 m 20, volume estimé: 13000 m<sup>3</sup>, sur la parcelle N° 420.1 (surface 94300 m<sup>2</sup>), sise Clos Gorgé. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions: selon dossier déposé.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 octobre 2018 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 3 septembre 2018

Le Conseil communal

### Mises au concours

## JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

République et Canton du Jura –  
Conseil de surveillance de la magistrature

### Deux postes de juge permanent à 100 % et un poste de juge suppléant au Tribunal cantonal

En vue de l'élection par le Parlement du 19 décembre 2018, le Conseil de surveillance de la magistrature (CSM) met au concours deux postes de juges permanents à 100% et un poste de juge suppléant auprès du Tribunal cantonal, suite au départ en retraite des titulaires.

Le CSM est chargé de présenter une proposition de candidature au Parlement. Dans l'examen des candidatures, il est tenu compte de la formation, de l'expérience professionnelle et des qualités personnelles des candidats.

Les conditions d'éligibilité sont énumérées à l'article 7 al. 1 de la loi d'organisation judiciaire (LOJ/RSJU 181.1). Parmi celles-ci figure notamment celle d'un brevet d'avocat délivré par un canton suisse ou du brevet de notaire de la RCJU.

Le traitement des magistrats de l'ordre judiciaire est réglé par l'arrêté fixant la classification des fonctions et des tâches particulières du personnel de l'Etat (RSJU 173.411.21). Les indemnités versées aux juges suppléants sont réglées par le décret concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux (RSJU 186.1).

L'entrée en fonction est prévue comme suit:

- pour le premier poste de juge permanent à 100%: si possible le 1<sup>er</sup> février 2019 ou date à convenir;
- pour le second poste de juge permanent à 100%: le 1<sup>er</sup> août 2019;
- pour le poste de juge suppléant: dès l'élection.

Les personnes intéressées doivent déposer leur acte de candidature auprès du CSM, à l'adresse du Tribunal cantonal, Le Château, 2900 Porrentruy, avec les documents usuels (copie du brevet d'avocat ou de notaire, extrait du casier judiciaire, attestation d'absence d'un acte de défaut de bien, curriculum vitae, etc.).

Le délai pour les postulations est fixé au **27 septembre 2018**.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du président du Tribunal cantonal qui préside le CSM.

Porrentruy, le 3 septembre 2018

Le président du Conseil de surveillance  
de la magistrature:  
Daniel Logos

## Marchés publics

### Adjudication

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service d'achat / Entité adjudicatrice:**  
République et Canton du Jura – Département des finances

**Service organisateur / Entité organisatrice:**  
Service de l'informatique (SDI), à l'attention de M. Andy Mertenat, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 32 420 59 00, Fax: +41 32 420 59 01, E-mail: [andy.mertenat@jura.ch](mailto:andy.mertenat@jura.ch)

##### 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

##### 1.3 Mode de procédure choisi

Procédure de gré à gré

##### 1.4 Genre de marché

Marché de services

##### 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

#### 2. Objet du marché

##### 2.1 Titre du projet du marché

Mise à jour et extension de l'application Tribuna.

##### 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 48000000 - Logiciels et systèmes d'information

##### 2.3 Description sommaire des prestations

Le projet est découpé en deux étapes. La première étape contient les prestations nécessaires à la mise à jour du logiciel de gestion d'affaires Tribuna de la version V3R15 à V3R18. La deuxième étape contient l'acquisition de trois modules essentiels au bon fonctionnement de la Justice jurassienne, soit le module « Recherche Plein Texte Plus », « Anonymisation » et « Publication de la Jurisprudence ».

#### 3. Décision d'adjudication

##### 3.2 Adjudicataire

###### Liste des adjudicataires

**Nom:** Delta Logic AG, Lenzhardweg 43, 5702 Niederlenz

**Prix:** CHF 166 635.60

**Remarque:** Montant TTC

##### 3.3 Raisons de la décision d'adjudication

**Raisons:** Adjudication de gré à gré sur la base des articles 17, alinéa 5, de la loi concernant les marchés publics (RSJU 174.1) et 9, alinéa 1, lettres c et g, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics (RSJU 174.11). En l'espèce, un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant du droit de la propriété intellectuelle, et il n'existe pas de solution de rechange adéquate; de plus, les prestations sont destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies qui doivent être achetées auprès du soumissionnaire initial étant donné que l'interchangeabilité avec du matériel ou des services existants ne peut être garantie que de cette façon. Dès lors, le présent marché peut être adjugé selon une procédure de gré à gré exceptionnelle

conformément à l'article 9, alinéa 1, lettres c et g, OAMP. En outre, l'offre correspond aux exigences techniques et financières du pouvoir adjudicateur.

#### 4. Autres informations

##### 4.2 Date de l'adjudication

Date: 22.08.2018

##### 4.5 Indication des voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans un délai de 10 jours à compter de sa notification. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, d'office ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant, doivent être joints au recours. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours.

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

###### Service demandeur / Entité adjudicatrice:

Ville de Delémont Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

###### Service organisateur / Entité organisatrice:

Ville de Delémont

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Rte de Bâle 1, 2800 Delémont, Suisse,

Téléphone: 032 421 92 92, Fax: 032 421 92 99,

E-mail: [uetp@delemont.ch](mailto:uetp@delemont.ch),

URL <http://www.delemont.ch/>

##### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Selon l'adresse indiquée au point 1.1

##### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

21.09.2018

**Remarques:** Renseignements: les soumissionnaires qui souhaitent obtenir des explications portant sur l'interprétation à donner aux indications figurant dans les documents d'appel d'offres effectueront leur demande par courrier électronique à l'adresse de la direction de chantier (Arches2000 SA, [contact@arches2000.ch](mailto:contact@arches2000.ch)) au plus tard 10 jours (21.09.2018) ouvrables avant la date de retour de l'offre. Les explications ou les compléments d'information seront fournis par courrier électronique à tous les candidats au plus tard 6 jours ouvrables avant la date de retour de l'offre (26.09.2017).

##### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 05.10.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

##### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

10.10.2018, **Lieu:** Ville de Delémont, **Remarques:** Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Commune/Ville
- 1.7 Mode de procédure choisi**  
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**  
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**  
Non
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**  
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**  
ÉCOLE PRIMAIRE DU GROS SEUC A DELÉMONT  
ASSAINISSEMENT DU BÂTIMENT SCOLAIRE
- 2.3 Référence / numéro de projet**  
537.3
- 2.4 Marché divisé en lots?**  
Oui  
Les offres sont possibles pour un lot  
**Lot N°:** 2831  
**CPV:** 45214210 - Travaux de construction d'écoles primaires  
**Code des frais de construction (CFC):**  
2831 - Plafonds suspendus en panneaux métalliques,  
28 - Aménagements intérieurs 2,  
2837 - Plafonds suspendus en grilles métalliques,  
2836 - Plafonds suspendus en lames métalliques,  
383 - Faux-plafonds,  
4163 - Faux-plafonds  
**Catalogue des articles normalisés (CAN):**  
467 - Plafonds et corps réfrigérants,  
650 - Faux-plafonds,  
651 - Faux-plafonds en plâtre et autres panneaux à poser à sec,  
652 - Faux-plafonds en bois, dérivés du bois, fibres minérales,  
653 - Faux-plafonds en métal  
**Breve description:** FAUX-PLAFONDS  
**Début de l'exécution:** 01.07.2019  
**Date de la fourniture:** 01.07.2019  
**Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique:**  
Début: 01.07.2019, Fin: 03.08.2020  
**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:**  
Non  
**Options:** Non  
**Critères d'adjudication:** Conformément aux critères cités dans les documents  
**Lot N°:** 2321  
**CPV:** 45214210 - Travaux de construction d'écoles primaires  
**Code des frais de construction (CFC):**  
231 - Appareils à courant fort,  
23 - Installations électriques  
**Catalogue des articles normalisés (CAN):**  
540 - Appareils à courant fort,  
550 - Appareils à courant faible  
**Breve description:** INSTALLATION ELECTRIQUE  
**Début de l'exécution:** 17.06.2019  
**Date de la fourniture:** 17.06.2019  
**Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique:**  
Début: 17.06.2019, Fin: 03.08.2020

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:**  
Non

**Options:** Non

**Critères d'adjudication:** Conformément aux critères cités dans les documents

**Lot N°:** 2440

**CPV:** 45214210 - Travaux de construction d'écoles primaires

**Code des frais de construction (CFC):**

244 - Installations de ventilation,  
24 - Chauffage, ventilation, condi-tionn.d'air,réfrigér.(inst.)

**Catalogue des articles normalisés (CAN):**

460 - Ventilation, climatisation,  
461 - Ventilation et climatisation: Conditionnement d'air,  
463 - Ventilation et climatisation: Composants,  
464 - Ventilation et climatisation: Gaines,  
406 - Ventilation et climatisation: Description de l'installation,  
400 - Sanitaires, chauffage, ventilation, climatisation

**Breve description:** INSTALLATION VENTILATION

**Début de l'exécution:** 01.07.2019

**Date de la fourniture:** 01.07.2019

**Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique:**

Début: 01.07.2019, Fin: 03.08.2020

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:**  
Non

**Options:** Non

**Critères d'adjudication:** Conformément aux critères cités dans les documents

**Lot N°:** 2152

**CPV:** 45214210 - Travaux de construction d'écoles primaires

**Code des frais de construction (CFC):**

2152 - Façades,  
1413 - Construction métallique,  
1472 - Ouvrages métalliques,  
213 - Construction métallique,  
2132 - Charpente métallique,  
2135 - Bardages métalliques,  
2219 - Eléments métalliques préconfectionnés,  
272 - Ouvrages métalliques,  
2722 - Ouvrages métalliques courants (serrurerie),  
2831 - Plafonds suspendus en panneaux métalliques,  
2836 - Plafonds suspendus en lames métalliques,  
2837 - Plafonds suspendus en grilles métalliques,  
313 - Construction métallique,  
372 - Ouvrages métalliques,  
4133 - Construction métallique,  
4152 - Ouvrages métalliques

**Catalogue des articles normalisés (CAN):**

344 - Façades légères,  
320 - Construction métallique,  
321 - Construction métallique,  
376 - Constructions verre et métal,  
612 - Ouvrages métalliques courants

**Breve description:** FAÇADES MÉTALLIQUES

**Début de l'exécution:** 04.02.2019

**Date de la fourniture:** 01.07.2019

**Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique:**

Début: 04.02.2019, Fin: 03.08.2020

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:**  
Non

**Options:** Non

**Critères d'adjudication:** Conformément aux critères cités dans les documents

## 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:** 45214210 - Travaux de construction d'écoles primaires

**Code des frais de construction (CFC):**

- 2831 - Plafonds suspendus en panneaux métalliques,
- 230 - Poste d'attente,
- 23 - Installations électriques,
- 232 - Installations à courant fort,
- 283 - Faux-plafonds,
- 2836 - Plafonds suspendus en lames métalliques,
- 2837 - Plafonds suspendus en grilles métalliques,
- 244 - Installations de ventilation,
- 2152 - Façades,
- 213 - Construction métallique,
- 1472 - Ouvrages métalliques,
- 2135 - Bardages métalliques

## 2.6 Description détaillée du projet

ASSAINISSEMENT DU BÂTIMENT SCOLAIRE

## 2.7 Lieu de l'exécution

RUE DU HAUT-FOURNEAU 36 - 2800 DELEMONT

## 2.11 Des variantes sont-elles admises ?

Non

## 2.12 Des offres partielles sont-elles admises ?

Non

## 3. Conditions

### 3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

### 3.2 Cautions / garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

### 3.3 Conditions de paiement

selon conditions générales de l'ouvrage annexé au dépôt public de la présente soumission. (document annexé à la soumission)

### 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions générales et cahier de soumission joint à la présente soumission.

### 3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

### 3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

### 3.7 Critères d'aptitude

**Conformément aux critères suivants:**

Conformément aux critères cités dans les documents.

### 3.8 Justificatifs requis

**Conformément aux justificatifs suivants:**

Conformément aux justificatifs requis dans les documents.

### 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 25.09.2019

Prix: aucun

**Conditions de paiement:** Aucun émolument de participation n'est requis.

## 3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

## 3.11 Validité de l'offre

**jusqu'au:** 03.08.2020

## 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

## 4. Autres informations

### 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Conformément aux critères cités dans les documents d'appels d'offres.

### 4.2 Conditions générales

Conformément aux critères cités dans les documents d'appels d'offres.

### 4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

### 4.4 Conditions régissant la procédure

Conformément aux critères cités dans les documents d'appels d'offres.

### 4.5 Autres indications

Visite des lieux:

Le 19.09.2018 à 14h devant l'entrée principale de l'école du Gros-Seuc à Delémont.

### 4.6 Organe de publication officiel

sans indications

### 4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## Divers

Bodenverbesserungsgenossenschaft Ederswiler (BGE)

## Oeffentliche auflage

Gemäss Art. 86 Strukturverbesserungsgesetz vom 20. Juni 2001 werden folgende Akten vom 20. September 2018 bis zum 10. Oktober 2018 auf der Gemeindeschreiberei öffentlich aufgelegt:

1. Bonitieringsreglement
2. Parzellenregister alter Bestand und Bonitierungen
3. Übersichtsplan mit Perimeter und Planeinteilung 1:5'000
4. Detailpläne 1:1'000 (Nr. 101 bis 108)

Die betroffenen Grundeigentümer können während der Auflagefrist schriftlich mit Begründung (Parzellennummern), **bis zum 10. Oktober 2018**, bei der Gemeindeschreiberei Einsprache einreichen.

Die Schätzungskommission steht den Eigentümern am Freitag, den 28. September 2018 (9:00-12:00) in der Gemeindeschreiberei zur Verfügung.

Ederswiler, den 31. August 2018

Die Schätzungskommission

Bodenverbesserungsgenossenschaft Ederswiler BGE

### **Grundeigentümerversammlung vom BGE**

Gemäss BGE Statuten und Strukturverbesserungsgesetz vom 20. Juni 2001 lädt der BGE Vorstand die interessierten Grundeigentümer zur 2. Grundeigentümerversammlung am **Donnerstag den 27. September 2018 um 19:30 Uhr** im Mehrzweckgebäude ein.

Traktanden:

1. Eröffnung
2. Wahl von zwei Stimmenzählern
3. Genehmigung des Protokolls der Gründungsversammlung vom 20.10.2015 (es kann zu den Schalteröffnungszeiten bei der Gemeindeverwaltung eingesehen werden; es wird nicht gelesen werden)
4. Beratung und Beschlussfassung der Rechnungen der Jahre 2016 und 2017 und Erteilung der Décharge
5. Bericht des Präsidenten
6. Bericht der Schätzungskommission
7. Information über die öffentliche Auflage «Bonitierungspläne und Bonitierungsreglement»
8. Information über den weiteren Verlauf des «Generellen Projektes»
9. Bericht vom Leiter der kantonalen Fachstelle Melioration H. Pierre Simonin
10. Verschiedenes

Ederswiler, 31. August 2018

BGE Vorstand

---